Province de Québec

Conseil des commissaires

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, le mardi 22 octobre 2019, de 19 h 30 à 20 h 37, au siège social de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, 157, rue Saint-Louis, Montmagny.

Sont présents :

Mesdames
Sylvie Blouin
Denise Caron
Kathia Falardeau
Carmen Nicole
Isabel Proulx-Heinz
Brigitte Talbot
Johanne Talbot
Lise Tremblay

Messieurs
Normand Caron
Éric Gauthier
Yvan Gravel
Alain Grenier
Germain Pelletier
Mario Robitaille
Bernard Therrien

Sont absents :
Mme Nathalie Côté
M. Jean-Marie Brûlé

commissaires formant quorum

M. Jean-Marc Jean, directeur général
M. Pierre Côté, secrétaire général

1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Alain Grenier, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux personnes du public présentes.

2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CC-19-10-22-01

IL EST PROPOSÉ par madame la commissaire Denise Caron et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD
Séance ordinaire du mardi 22 octobre 2019 à 19 h 30
au siège social de la commission scolaire à Montmagny

ORDRE DU JOUR

1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE

2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.- LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2019

4.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

5.- DOSSIERS PRIORITAIRES

5.1 Présentation du rapport financier de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud 2018-2019 par l'auditrice externe
5.2- État des taxes qui restent dues par les propriétaires
5.3- Affiliation au réseau du sport étudiant Québec et Chaudière-Appalaches 2019-2020
5.4- Délégation à l'Association régionale du sport étudiant Québec et Chaudière-Appalaches 2019-2020
5.5- Politique relative à la gestion de situations de harcèlement psychologique au travail
5.6- Nomination temporaire au poste de direction d'établissement à l'école primaire intégrée de la Colline/de Sainte-Apolline (Saint-Paul/Sainte-Apolline) et à l'école primaire intégrée Chanoine-Ferland/de Saint-Just (Saint-Fabien/ Saint-Just) (100 %)
5.7- Réouverture de la liste de prestataires qualifiés à la suite de l'appel de candidatures pour services professionnels en construction n° 20180215-01 en architecture
5.8- Réouverture de la liste de prestataires qualifiés à la suite de l'appel de candidatures pour services professionnels en construction n° 20180215-01 en ingénierie de mécanique et électricité
5.9- Réouverture de la liste de prestataires qualifiés à la suite de l'appel de candidatures pour services professionnels en construction n° 20180215-01 en ingénierie de structure
5.10- Réouverture de la liste de prestataires qualifiés à la suite de l'appel de candidatures pour services professionnels en construction n° 20180215-01 en ingénierie civile
5.11- Demande de participation à la commission parlementaire portant sur le projet de loi n° 40 *Loi modifiant principalement la loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*
5.12- Nomination de représentants de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud autorisés à transiger avec Revenu Québec

6.- RAPPORT DES COMITÉS

6.1- Comité de parents
6.2- Comité consultatif du transport
6.3- Comité EHDAA
6.4- Comité directeur des technologies – Compte rendu de la rencontre 2 octobre 2019

7.- INFORMATIONS

8.- RÉGIE INTERNE

9. SUJETS DIVERS

10.- DOCUMENTATION

11.- PÉRIODE DE QUESTIONS (s'il y a lieu)

12.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté.-

3.- LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2019

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé;

CC-19-10-22-02 En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Johanne Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 septembre 2019;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 septembre 2019 soit approuvé tel que présenté.

Approuvé.-

4.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

5.- DOSSIERS PRIORITAIRES

5.1- <u>Présentation du rapport financier de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud par l'auditrice externe</u>

Mme Carolyne Thériault, auditrice externe de la firme Mallette, s.e.n.c.r.l., présente les états financiers de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud 2018-2019.

5.2- <u>État des taxes qui restent dues par les propriétaires</u>

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE, la Commission scolaire de la Côte-du-Sud peut vendre des biens immeubles pour défaut de paiement de taxes;

ATTENDU QUE, pour ce faire, le directeur général doit préparer un état des taxes scolaires qui restent dues (art. 339 de la *Loi sur l'instruction publique*);

ATTENDU QUE, l'état des taxes scolaires qui restent dues doit être approuvé par les membres du conseil des commissaires (art. 340 de la *Loi sur l'instruction publique*);

ATTENDU QUE, cet état des taxes scolaires qui restent dues doit être transmis aux différentes municipalités locales concernées avant le début du mois de novembre (art. 340 de la *Loi sur l'instruction publique*).

CC-19-10-22-03 En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Normand Caron et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**:

QUE les membres du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud approuvent l'état des taxes scolaires qui restent dues tel qu'indiqué à la liste ci-jointe;

QUE cette liste fasse partie de la présente résolution comme si elle y était citée tout au long;

QUE ledit état des taxes scolaires qui restent dues soit transmis aux différentes municipalités concernées.

Adopté.-

5.3- Affiliation au réseau du sport étudiant Québec et Chaudière-Appalaches 2019-2020

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE le montant de l'affiliation au Réseau du sport étudiant du Québec, de Québec et de Chaudière-Appalaches (RSEQ-QCA) est basé sur un critère *per capita* de 0,26 $/élève pour la population de chaque organisme scolaire, et ce, au 30 septembre de l'année scolaire en cours;

ATTENDU QUE cette affiliation symbolise la reconnaissance de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud aux buts que poursuit le Réseau du sport étudiant du Québec, de Québec et de Chaudière-Appalaches (RSEQ-QCA), conformément aux lettres patentes de ce dernier.

CC-19-10-22-04

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Yvan Gravel et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la commission scolaire paie au Réseau du sport étudiant du Québec, de Québec et de Chaudière-Appalaches (RSEQ-QCA) une affiliation de **1 931,00 $** basée sur un critère *per capita* de la population étudiante de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, et ce, au 30 septembre 2019.

Adopté.-

5.4- Délégation à l'Association régionale du sport étudiant Québec et Chaudière-Appalaches 2019-2020

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE le mandat de cette délégation sera essentiellement en rapport avec le programme d'activités que le Réseau du Sport Étudiant du Québec, de Québec et de Chaudière-Appalaches (RSEQ-QCA) a soumis à notre attention;

ATTENDU QUE ces délégués sont officiellement mandatés pour participer au processus de décision du Réseau du sport étudiant du Québec, de Québec et de Chaudière-Appalaches (RSEQ-QCA), de ladite association et donner suite à la décision prise, conformément aux procédures établies dans notre commission scolaire.

CC-19-10-22-05

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Bernard Therrien et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**:

QUE les membres du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud mandatent monsieur Francis Nadeau (primaire) et madame Marcelle Dion (secondaire) à titre de délégués auprès du Réseau du Sport Étudiant du Québec, de Québec et de Chaudière-Appalaches (RSEQ-QCA) pour l'année scolaire 2019-2020.

Adopté.-

5.5- Politique relative à la gestion de situation de harcèlement psychologique ou sexuel au travail

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU la modification de certaines dispositions de la Loi sur les normes du travail [L.R.Q., c.N-1.1] portant sur le harcèlement psychologique ou sexuel au travail;

ATTENDU les obligations faites à l'employeur de prendre les moyens nécessaires et raisonnables pour assurer à tout salarié un milieu de travail exempt de harcèlement psychologique ou sexuel;

ATTENDU les consultations tenues auprès des syndicats et des diverses associations représentatives;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif de gestion;

ATTENDU la volonté de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud de traiter toute situation de harcèlement portée à son attention avec rigueur et efficience.

CC-19-10-22-06

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Kathia Falardeau et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud adoptent la *Politique relative à la gestion de situations de harcèlement psychologique ou sexuel au travail* et que celle-ci fasse partie de la présente résolution comme si elle y était citée tout au long;

QUE cette politique entre en vigueur dès son adoption par les membres du conseil des commissaires.

Adopté.-

5.6- <u>Nomination temporaire au poste de direction d'établissement à l'école primaire intégrée de la Colline/de Sainte-Apolline (Saint-Paul/Sainte-Apolline) et à l'école primaire intégrés Chanoine-Ferland/de Saint-Just (Saint-Fabien/Saint-Just) (100 %)</u>

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU la nécessité d'assurer l'intérim au poste de direction d'établissement à l'école primaire intégrée de la Colline/de Sainte-Apolline (Saint-Paul/Sainte-Apolline) et Chanoine-Ferland/de Saint-Just (Saint-Fabien/Saint-Just) (100 %);

ATTENDU le processus de sélection réalisé et la recommandation unanime des membres du comité de sélection réunis le 29 mai 2019;

ATTENDU QUE madame Sandra Tanguay se joint à la banque de relève à la direction d'établissement.

CC-19-10-22-07

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Mario Robitaille et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil procèdent à la nomination temporaire de madame Sandra Tanguay au poste de directrice d'établissement à l'école primaire intégrée de la Colline/de Sainte-Apolline (Saint-Paul/Sainte-Apolline) et l'école primaire intégrée Chanoine-Ferland/de Saint-Just (Saint-Fabien/Saint-Just) (100 %), [strate 6].

Adopté.-

5.7- <u>Réouverture de la liste de prestataires qualifiés à la suite de l'appel de candidatures pour services professionnels en construction n° 20180215-01 en architecture</u>

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QU'un rappel de candidatures par appel d'offres public a été publié le 11 septembre 2019 pour la sélection de firmes spécialisées pour des services professionnels en construction – Volet architecture;

ATTENDU QUE le processus mis en place a pour but d'actualiser la banque d'experts-conseils préqualifiés pour l'octroi de mandats pour des projets de construction de petites et de moyennes envergures pour les deux (2) prochaines années;

ATTENDU QU'un comité a été formé pour effectuer le choix des professionnels en conformité avec la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

ATTENDU QUE les soumissions ont été ouvertes publiquement le 8 octobre 2019;

ATTENDU QUE la liste sera constituée par tous les prestataires de services conformes et dont l'évaluation par le comité de sélection, selon les critères d'évaluation énoncés à l'appel d'offres, ont obtenu une note finale d'au moins 70 points;

ATTENDU QUE l'attribution des mandats, parmi les firmes préqualifiées, se fera, à moins de circonstances particulières, selon un principe de rotation;

ATTENDU les résultats obtenus à la suite du processus d'évaluation du comité, fondés uniquement sur une évaluation de qualité, les firmes suivantes ont été ajoutées à la liste en cours :

Architecture/Firmes		
Atelier 5	BGLA	Ncube architecture
Lemay Côté	Au Point	

CC-19-10-22-08

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Germain Pelletier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les firmes ci-dessus mentionnées soient ajoutées à la banque d'experts-conseils préqualifiés en architecture selon le principe de rotation dans le cadre des projets potentiels à réaliser au cours des deux (2) prochaines années.

Adopté.-

5.8- <u>Réouverture de la liste de prestataires qualifiés à la suite de l'appel de candidatures pour services professionnels en construction n° 20180215-01 en ingénierie de mécanique et électricité</u>

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QU'un rappel de candidatures par appel d'offres public a été publié le 11 septembre 2019 pour la sélection de firmes spécialisées pour des services professionnels en construction – Volet ingénierie mécanique et électricité;

ATTENDU QUE le processus mis en place a pour but d'actualiser la banque d'experts-conseils préqualifiés pour l'octroi de mandats pour des projets de construction de petites et de moyennes envergures pour les deux (2) prochaines années;

ATTENDU QU'un comité a été formé pour effectuer le choix des professionnels en conformité avec la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

ATTENDU QUE les soumissions ont été ouvertes publiquement le 8 octobre 2019;

ATTENDU QUE la liste sera constituée par tous les prestataires de services conformes et dont l'évaluation par le comité de sélection, selon les critères d'évaluation énoncés à l'appel d'offres, ont obtenu une note finale d'au moins 70 points;

ATTENDU QUE l'attribution des mandats, parmi les firmes préqualifiées, se fera, à moins de circonstances particulières, selon un principe de rotation;

ATTENDU les résultats obtenus à la suite du processus d'évaluation du comité, fondés uniquement sur une évaluation de qualité, les firmes suivantes ont été ajoutées à la liste en cours :

Ingénierie mécanique et électricité/Firmes			
Ambionner	Norda Stelo	Pageau Morel	FNX Innov

CC-19-10-22-09

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Isabel Proulx-Heinz et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les firmes ci-dessus mentionnées soient ajoutées à la banque d'experts-conseils préqualifiés en ingénierie mécanique et électricité selon le principe de rotation dans le cadre des projets potentiels à réaliser au cours des deux (2) prochaines années.

Adopté.-

5.9- **Réouverture de la liste de prestataires qualifiés à la suite de l'appel de candidatures pour services professionnels en construction n° 20180215-01 en ingénierie de structure**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QU'un rappel de candidatures par appel d'offres public a été publié le 11 septembre 2019 pour la sélection de firmes spécialisées pour des services professionnels en construction – Volet ingénierie de structure;

ATTENDU QUE le processus mis en place a pour but d'actualiser la banque d'experts-conseils préqualifiés pour l'octroi de mandats pour des projets de construction de petites et de moyennes envergures pour les deux (2) prochaines années;

ATTENDU QU'un comité a été formé pour effectuer le choix des professionnels en conformité avec la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

ATTENDU QUE les soumissions ont été ouvertes publiquement le 8 octobre 2019;

ATTENDU QUE la liste sera constituée par tous les prestataires de services conformes et dont l'évaluation par le comité de sélection, selon les critères d'évaluation énoncés à l'appel d'offres, ont obtenu une note finale d'au moins 70 points;

ATTENDU QUE l'attribution des mandats, parmi les firmes préqualifiées, se fera, à moins de circonstances particulières, selon un principe de rotation;

ATTENDU les résultats obtenus à la suite du processus d'évaluation du comité, fondés uniquement sur une évaluation de qualité, les firmes suivantes ont été ajoutées à la liste en cours :

Ingénierie de structure/Firmes	
Norda Stelo	SNC Lavalin

CC-19-10-22-10

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Éric Gauthier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les firmes ci-dessus mentionnées soient ajoutées à la banque d'experts-conseils préqualifiés en ingénierie de structure selon le principe de rotation dans le cadre des projets potentiels à réaliser au cours des deux (2) prochaines années.

Adopté.-

5.10- **Réouverture de la liste de prestataires qualifiés à la suite de l'appel de candidatures pour services professionnels en construction n° 20180215-01 en ingénierie civile**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QU'un rappel de candidatures par appel d'offres public a été publié le 11 septembre 2019 pour la sélection de firmes spécialisées pour des services professionnels en construction – Volet ingénierie du génie civil;

ATTENDU QUE le processus mis en place a pour but d'actualiser la banque d'experts-conseils préqualifiés pour l'octroi de mandats pour des projets de construction de petites et de moyennes envergures pour les deux (2) prochaines années;

ATTENDU QU'un comité a été formé pour effectuer le choix des professionnels en conformité avec la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

ATTENDU QUE les soumissions ont été ouvertes publiquement le 8 octobre 2019;

ATTENDU QUE la liste sera constituée par tous les prestataires de services conformes et dont l'évaluation par le comité de sélection, selon les critères d'évaluation énoncés à l'appel d'offres, ont obtenu une note finale d'au moins 70 points;

ATTENDU QUE l'attribution des mandats, parmi les firmes préqualifiées, se fera, à moins de circonstances particulières, selon un principe de rotation;

ATTENDU les résultats obtenus à la suite du processus d'évaluation du comité, fondés uniquement sur une évaluation de qualité, la firme suivante a été ajoutée à la liste en cours :

Ingénierie du génie civil/Firme
Norda Stelo

CC-19-10-22-11

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Brigitte Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la firme ci-dessus mentionnée soit ajoutée à la banque d'experts-conseils préqualifiés en ingénierie du génie civil selon le principe de rotation dans le cadre des projets potentiels à réaliser au cours des deux (2) prochaines années.

Adopté.-

5.11- <u>Demande de participation à la commission parlementaire portant sur le projet de loi n° 40 *Loi modifiant principalement la loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*</u>

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU le dépôt du projet de loi n° 40, *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*, le 1er octobre 2019;

ATTENDU l'importance qu'accordent les commissaires scolaires à la démocratie représentative et participative;

ATTENDU le rôle confié aux commissaires depuis plusieurs années afin qu'ils déterminent les orientations de la commission scolaire en prenant en considération l'intérêt des élèves, des parents et des électeurs de leur communauté;

ATTENDU que l'adoption de ce projet de loi entraînera des pertes significatives à l'autonomie des milieux locaux et régionaux;

ATTENDU les particularités de chaque commission scolaire qui nécessitent une présentation distinctive.

CC-19-10-22-12

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Germain Pelletier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**:

QUE les membres du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud mandatent, monsieur Alain Grenier, président, au nom du conseil des commissaires, à adresser une demande d'audition à la commission parlementaire portant sur le projet de loi 40 auprès de madame Lise Thériault, présidente de la Commission de la culture et de l'éducation.

Adopté.-

5.12- <u>Nomination de représentants de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud autorisés à transiger avec Revenu Québec</u>

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud doit nommer par résolution du conseil des commissaires ses représentants autorisés à transiger avec Revenu Québec;

ATTENDU QUE les représentants nommés sont autorisés à :

- inscrire la Commission scolaire de la Côte-du-Sud (NEQ : 8831849706) aux fichiers de Revenu Québec;
- gérer l'inscription de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud à clicSÉQUR – Entreprises;
- gérer l'inscription de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud à Mon Dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon Dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, ainsi qu'à d'autres organisations, une autorisation ou une procuration;
- consulter le dossier de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud et agir au nom et pour le compte de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

CC-19-10-22-13

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Johanne Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE madame Annie Ménard, directrice du Service des ressources financières, ainsi que mesdames Sindy Mercier et Annie Couillard, coordonnatrices, soient nommées représentantes autorisées à transiger avec Revenu Québec;

QUE les représentantes nommées soient autorisées à effectuer les opérations ci-dessus mentionnées dès l'adoption de la présente résolution.

Adopté.-

6.- RAPPORT DES COMITÉS

6.1- <u>Comité de parents</u>

La prochaine rencontre est prévue le 29 octobre 2019.

6.2- <u>Comité consultatif du transport</u>

La prochaine rencontre est prévue le 11 novembre 2019.

6.3- <u>Comité EHDAA</u>

La prochaine rencontre est prévue le 6 novembre 2019.

6.4- <u>Comité directeur des technologies – Compte rendu de la rencontre du 2 octobre 2019</u>

Le directeur général adjoint, M. Pierre Côté, dépose et commente le compte rendu de la rencontre du comité directeur des technologies du 2 octobre 2019.

7. INFORMATIONS

Aucun sujet à ce point.

8. RÉGIE INTERNE

Aucun sujet à ce point.

9.- SUJETS DIVERS

Aucun sujet à ce point.

10.- DOCUMENTATION

Aucun sujet à ce point.

11.- PÉRIODE DE QUESTIONS (s'il y a lieu)

Aucune question du public.

12.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

CC-19-10-22-14 **Il EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Kathia Falardeau et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la séance soit levée à 20 h 37.

Alain Grenier, président

Pierre Côté, secrétaire général